

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Le discours israélien à l'épreuve du droit



Pendant trois jours, la Cour internationale de justice de La Haye a auditionné les avocats d'une quarantaine d'États à propos des conséquences juridiques de la construction par Israël d'un mur à l'intérieur des territoires palestiniens qu'il occupe. Refusant de participer à cette procédure, le gouvernement Sharon s'est contenté de déposer un mémoire mettant en cause la compétence et l'impartialité de cette juridiction. Au-delà de la question dont elle est saisie par l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour devra donc répondre aux objections israéliennes et confronter le vocabulaire de sa communication avec la réalité des faits.

page 2

Haïti pris dans des logiques contradictoires

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Le *New York Times*

publie deux commentaires contradictoires sur la situation à Haïti. Lyonel Trouillot, de l'Association des écrivains, assure qu'Aristide a perdu le soutien des milieux intellectuels et doit partir. Il indique qu'il existe deux oppositions, l'une duvallieriste (soutenue par la France) et l'autre favorable à un régime libéral (soutenue par les États-Unis). L'écrivain Tracy Kidder rappelle qu'Aristide a été élu deux fois et dispose toujours d'un soutien populaire.

page 7

REPÈRE : 27 FÉVRIER 1990

Un raid du Secret Service mobilise les cybernautes

Depuis quelques années, les auteurs et créateurs de jeux électroniques Steve Jackson et Lyod Blankenship hébergent un forum électronique *Illuminati BBS*, qui rassemble des « bidouilleurs de code » en herbe. Le 27 février 1990, le Secret Service états-unien obtient un mandat en présentant le forum électronique comme un lieu de conspiration du crime organisé. Le 1er mars au matin, les locaux de la société Steve Jackson Games sont perquisitionnés et tous les ordinateurs saisis, fermant ainsi le forum. Un mouvement de solidarité cybernaute se forme, aboutissant à la création de l'Electronic Freedom Foundation qui reste à ce jour une des principales organisations de défense de la liberté d'expression sur internet. En 1993, un tribunal condamnera le raid du Secret Service, mais surtout rappellera avec insistance que la liberté d'expression s'applique aussi au cyberspace et qu'un service de l'État ne peut pas faire fermer arbitrairement un forum électronique ou fouiller dans les ordinateurs des citoyens. ■



CRÉATION DU CONSEIL DE COORDINATION DU RENSEIGNEMENT DE JUSTICE

L'attorney general des États-Unis, John Ashcroft, a annoncé le 25 février 2004, la création d'un Conseil de coordination du renseignement de Justice (JICC). Cette nouvelle instance vise à exploiter l'ensemble du renseignement collecté par les personnels de son ministère et des agences sous tutelle (armes et alcools, FBI, anti-drogue, pénitentiaire, etc.) et de le mettre en relation avec celui collecté à l'étranger par le biais des nouveaux accords de coopération judiciaire. Elle sera la clé de voûte du système judiciaire global pour lequel John Ashcroft a convaincu de nombreux pays d'aligner leur procédure pénale sur celle des États-Unis (en France : loi Perben II et loi sur l'économie numérique LEN ; au niveau de l'Union européenne : mandat d'arrêt européen, Europol et Eurojust). Ce conseil travaillera en étroite coopération avec le département de Sécurité de la patrie, la CIA et le Conseil de sécurité nationale. ■

Cour internationale de justice

Le discours israélien à l'épreuve du droit

Pendant trois jours, la Cour internationale de justice de La Haye a auditionné les avocats d'une quarantaine d'États à propos des conséquences juridiques de la construction par Israël d'un mur à l'intérieur des territoires palestiniens qu'il occupe. Refusant de participer à cette procédure, le gouvernement Sharon s'est contenté de déposer un mémoire mettant en cause la compétence et l'impartialité de cette juridiction. Au-delà de la question dont elle est saisie par l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour devra donc répondre aux objections israéliennes et confronter le vocabulaire de sa communication avec la réalité des faits.



Depuis une dizaine d'années, des personnalités israéliennes de premier plan évoquent la fermeture des frontières avec les Territoires palestiniens. Ainsi, le Premier ministre Ehoud Barak s'était-il prononcé pour la construction d'une barrière de séparation, mais n'avait jamais entrepris les études nécessaires à son édification.

De la clôture de séparation au mur d'annexion

C'est le 28 mai 2002 que le ministre de la Défense israélien, Binyamin Ben Eliezer, présenta au cabinet Sharon le projet d'une barrière de séparation entre

Israël et la Cisjordanie. Il devait s'agir d'un dispositif léger, sur 350 km. La durée des travaux était alors estimée à 6 mois et leur coût à 200 millions de dollars. L'idée est soutenue par le Shin Beth qui fait remarquer que les 55 attentats terroristes commis depuis le début de la seconde intifada, le 20 septembre 2000, l'ont été par des Palestiniens venant de Cisjordanie [1]. Aucun ne venait de Gaza, dont la frontière est devenue hermétique. Mais ce projet est aussitôt combattu par le chef d'état-major selon qui cette barrière rendra impossible de prolonger l'occupation de la Cisjordanie.

Les travaux du tronçon nord commencent discrètement le 16 juin 2002, à l'ouest de Jénine. Ils sont immédiatement dénoncés par le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qui y voit l'expression du « sionisme raciste ».



Le 14 août, le cabinet Sharon modifie le projet. Il ne s'agit plus d'un grillage, mais d'une fortification complexe : « une clôture dotée d'un équipement de détection électronique, à l'est de laquelle se trouvent une voie de service, une autre clôture et un canal afin d'empêcher tout véhicule de forcer le passage. Sa largeur moyenne est de 60 mètres, mais elle varie en fonction de la topographie. Sur plus de 90 % de sa longueur, c'est une clôture composée de chaînes, mais à certains points, notamment dans les zones où des terroristes palestiniens pourraient tirer sur des passants israéliens ou sur des personnes dans les villes avoisinantes, c'est un mur en dur doté de tours de guet » [2].

Son tracé ne correspond plus à la frontière, dite « ligne verte », mais pénètre à l'intérieur de la Cisjordanie pour annexer des colonies juives et, par la force des choses, de nouvelles terres palestiniennes.

Le tracé ne s'étend plus sur 350 km, mais sur 700 km. Le coût des travaux passe de 200 millions de dollars estimés à 3,4 milliards de dollars, ce qui en fait le plus important chantier jamais entrepris par Israël.

L'internationalisation de la question du mur d'annexion

Le 27 mars 2003, le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, John Dugard, présente un **rapport** préliminaire dans lequel il qualifie la barrière de « mur d'annexion ». En octobre, son collègue Jean Ziegler **rapporte** qu'Israël a entrepris d'affamer les populations palestiniennes pour les contraindre à fuir et utilise le mur pour empêcher la poursuite des activités agricoles en Cisjordanie. Les États arabes tentent de **faire intervenir le Conseil de sécurité**, mais ils se heurtent **au veto états-unien et à la gêne du Royaume-Uni et de l'Allemagne**. Après diverses péripéties, ils se tournent vers l'Assemblée générale qui enjoint Israël de **cesser immédiatement la construction et de démanteler les parties déjà édifiées**. En novembre, le secrétaire général, Kofi Annan, rend un **rapport de suivi** dans lequel il prend acte du refus israélien et dresse un diagnostic précis du problème. Contre l'avis des grandes puissances, **l'Assemblée générale saisit alors la Cour internationale de Justice de La Haye** pour qu'elle dise le droit (sur toute cette affaire, on se reportera à notre récit détaillé de la bataille diplomatique dans « **L'ONU saisit la Cour internationale de Justice** » et à notre description du mur dans « **L'ONU condamne le mur israélien** »).

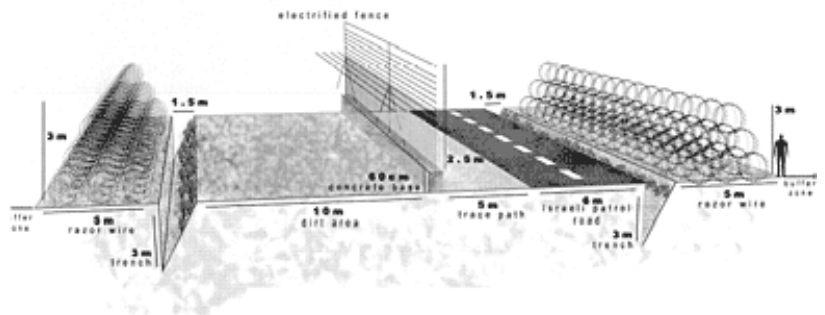
Le 12 novembre 2003, Yasser Arafat dénonce « *Le nouveau Mur de Berlin* ». Le 16 novembre, Jean-Paul II déclare que « *Le Proche-Orient n'a pas besoin de murs, mais de ponts* ». Le 4 janvier 2004, le ministre de la Justice israélien, Yossef Lapid (leader du parti Shinouï), met en garde le cabinet Sharon en affirmant que **le pays s'expose à un boycottage international** semblable à celui dont l'Afrique du Sud fit l'objet sous l'apartheid.

Israël, qui a soulevé par écrit de nombreuses objections de forme, aurait souhaité que la Cour se prononce d'abord sur celle-ci et n'aborde la question de fond que si elle concluait à la recevabilité de la requête. À défaut d'avoir obtenu cette scission de la procédure, Israël a refusé de participer aux audiences et a mis en place une campagne d'opinion pour discréditer la Cour. Pour cela, il signe un contrat avec l'agence de publicité, Publicis. En riposte, le Comité des droits de l'homme de la Ligue arabe proclame le 23 février 2004, date d'ouverture des audiences, « *jour de soutien international aux Palestiniens* ». L'association ultra-orthodoxe Zaka a présenté à Amsterdam la carcasse d'un autobus détruit par une attaque terroriste. En méconnaissance de son statut diplomatique, l'ambassadeur d'Israël aux Pays-Bas a distribué du matériel de propagande aux manifestants, notamment des photographies géantes de victimes [3]. De son côté, le président Yasser Arafat s'est adressé à la nation palestinienne lors d'un discours radiodiffusé pendant lequel toute activité a cessé dans les territoires et des manifestations ont eu lieu dans tous les pays arabes.

Les arguments d'Israël devant la Cour

Israël affirme que l'Assemblée générale extraordinaire qui a voté à une majorité écrasante une résolution condamnant sa « clôture » s'est réunie de manière illicite et qu'elle ne pouvait donc pas plus saisir la Cour. Il argue que la Charte des Nations unies n'autorise d'assemblée générale extraordinaire que pour palier à l'inaction du Conseil de sécurité qui pourtant, en l'espèce, a plusieurs fois délibéré. La quasi-totalité des États membres considère au contraire qu'il y a bien eu carence du Conseil en raison du veto états-unien. De même, Israël affirme que l'Assemblée générale ne pouvait pas saisir la Cour pour avis dans un litige où l'une des parties ne souhaite pas son arbitrage. Cette interprétation est à l'évidence contraire à la Charte des Nations unies, qui avait d'ailleurs déjà été saisie pour avis dans l'affaire de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Israël conteste aussi l'impartialité du rapport du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui n'insiste pas suffisamment sur le droit d'autodéfense.



Israël conteste également l'impartialité de la Cour en général et du juge Elaraby en particulier.

L'affaire a été inscrite au rôle de la Cour sous le titre : « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé ».

L'emploi du mot « mur » indiquerait un parti pris de la juridiction. En effet, les documents émanant du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, utilisent l'expression neutre de « barrière », tandis que les documents palestiniens parlent de « mur de séparation » et les israéliens de « clôture de sécurité ».

L'expression « Territoires palestiniens occupés » est également récusée par Israël qui les dénomme « territoires contestés ». Pour lui, la Cisjordanie n'était pas sous la souveraineté d'un État indépendant reconnu par la communauté internationale lors de son invasion, en 1967 [4]. Ce serait donc une zone de non-droit où l'on ne sait quelle autorité s'exerce et où aucune convention internationale ne peut s'appliquer. Cette objection n'est pas convaincante : la Cisjordanie était un territoire sous mandat A de la Société des nations, jusqu'au retrait unilatéral du Royaume-Uni. À ce moment-là, elle est devenue de fait un territoire sous surveillance internationale. Israël ne l'a revendiqué qu'après l'avoir envahie, mais la conquête militaire ne peut ouvrir de droits.

Cette rhétorique portée à son paroxysme, conduit Israël à ne citer la Palestine qu'entre guillemets (« Palestine »). Puisque, contrairement à tous les autres membres de l'ONU, elle ne reconnaît pas l'OLP et son Autorité provisoire.

Israël affirme que sa « clôture » ne constitue pas une frontière, mais une

« *mesure de sécurité* ». Pourtant, qu'est-ce qu'une ligne infranchissable sinon une frontière ? Or, Israël et la communauté internationale se référaient, jusque-là, à la « *ligne verte* » comme frontière. La ligne de séparation étant déplacée, il y a annexion. Et aucune exigence de sécurité ne peut légitimer une annexion.

À certains moments, Israël affirme que sa « *clôture* » n'est pas une mesure de sécurité préventive, mais de légitime défense. Dans ce cas, le droit international soumet la légitime défense aux exigences de nécessité et de proportionnalité. Mais, si nul ne conteste qu'Israël puisse construire un mur sur la ligne verte qui lui sert de frontière internationalement reconnue, il n'en est pas de même lorsque cette séparation prive une partie de la population de ses droits élémentaires. Et, d'une manière générale, on ne saurait accepter que la légitime défense consiste à saisir les ressources et les territoires d'un attaquant.

Enfin, Israël conteste avec raison que le recours devant la Cour soit un moyen approprié pour résoudre le conflit. Cependant, le but du recours, n'est pas de régler le conflit, mais de dire le droit. *A contrario*, c'est l'annexion d'une partie de la Cisjordanie qui compromet clairement le règlement du conflit.

La Cour a reçu une quarantaine de mémoires et a entendu les avocats de soutenance les 23, 24 et 25 février 2004. Avant de dire les conséquences juridiques du mur pour les droits des populations palestiniennes, elle devra répondre à toutes les objections israéliennes. Et c'est précisément cela qui pourrait être le plus constructif pour l'avenir en disqualifiant définitivement une rhétorique qui bloque tout effort de paix depuis des décennies.

Dossier complet sur le mur israélien en Palestine

Le Réseau Voltaire met à disposition du public un important dossier consacré au mur israélien en Palestine. Vous y trouverez les rapports et les résolutions de l'ONU, les débats qui ont eu lieu au sein de l'organisation internationale, les documents de la Cour internationale de justice, de nombreuses tribunes libres internationales, des déclarations d'organisations, et nos articles et dépêches consacrés à cette question particulièrement importante.

Ce dossier de référence est consultable en ligne :

reseauvoltaire.net/mur-de-palestine.html

[1] Dans cette période, on dénombre 875 victimes israéliennes et 2825 victimes palestiniennes, soit 3768 morts.

[2] *La sécurité en Europe et la stabilisation du Moyen-Orient*, rapport de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, 3 décembre 2003.

[3] « Le maire de La Haye critique l'ambassadeur d'Israël », AFP, 22 février 2004.

[4] N.B. La définition israélienne du « *territoire contesté* » pourrait s'appliquer aux Territoires français d'outre-mer bien qu'aucun autre État que la France ne prétende y exercer d'autorité.

Haïti pris dans des logiques contradictoires

Analyse

Le *New York Times* publie deux commentaires contradictoires sur la situation à Haïti. Lyonel Trouillot, de l'Association des écrivains haïtiens, assure qu'Aristide a perdu le soutien des milieux intellectuels et doit partir. Il indique au passage qu'il existe deux oppositions, l'une favorable au retour des Duvalier (soutenue par la France) et l'autre favorable à un régime libéral (soutenue par les États-Unis et dont il se réclame). À l'opposé, l'écrivain Tracy Kidder rappelle qu'Aristide a été élu deux fois à une écrasante majorité et dispose toujours d'un soutien populaire. C'est pourquoi les organisations internationales reconnaissent sa légitimité et cherchent à garantir son maintien au pouvoir face à une coalition hétéroclite manipulée de l'étranger.

La politique est devenue un spectacle dans lequel le cinéma joue un rôle croissant, non pas comme un art dont les œuvres enrichissent le débat public, mais comme un outil de propagande qui s'y substitue. Ainsi, recevant à la Maison-Blanche les gouverneurs des États fédérés, le président George W. Bush leur a expliqué les principes de sa politique étrangères, que rapporte *The Guardian* : « L'Amérique » a reçu comme mission du Tout-puissant d'aider les hommes à être libres. Et s'adressant particulièrement à son ami l'acteur-gouverneur Arnold Schwarzenegger, assis au premier rang, il leur a conseillé d'aller voir *Ossama* au cinéma ; un film sur la condition des femmes en Afghanistan avant l'intervention des États-Unis. De son côté, Walter Reich, ancien directeur du Musée états-unien de l'Holocauste, sait le pouvoir des images. C'est pourquoi il stigmatise *La Passion* de Mel Gibson dans le *Los Angeles Times*. Peu importe le contenu de l'œuvre et l'intention de son auteur, ce qui importe c'est qu'il ne manquera pas de susciter de la colère et de la haine antisémite chez les spectateurs.

L'Empire ne sait trop comment justifier son usage de la force. Aussi l'éditorialiste néo-conservateur Max Boot regrette-t-il dans le *Los Angeles Times* le temps où les grandes puissances occidentales pouvaient civiliser un pays pour y prévenir des massacres ethniques. Malheureusement, il faut maintenant passer par l'ONU. Il propose donc que l'organisation se dote d'un corps expéditionnaire, semblable à la Légion étrangère française. L'idée est originale puisque, jusque-là les néo-conservateurs préconisaient le boycott et la mort de l'ONU. Mais voici, qu'après leurs déboires en Irak, ils voudraient pouvoir se défausser à l'avance du « sale boulot » sur la communauté internationale. Problème : comment convaincre l'ONU de se salir les mains dans le seul intérêt des États-Unis ?

L'arrogance de la puissance induit bien des contradictions internes. Ancien directeur d'Amnesty International en Tunisie, Kamel Labidi, déplore dans l'*International Herald Tribune* l'audience accordée par George W. Bush au président Ben Ali, le 18 février 2004. Il est faux de croire, poursuit-il, qu'un régime autocratique ami puisse aider à combattre le terrorisme. En fait, par ses violations des Droits de l'homme, il le suscite.

Enfin, à l'occasion du voyage officiel qu'il a entrepris en Hongrie, les 23 et 24 février 2004, le président de la République française, Jacques Chirac, a accordé un entretien à *Nepszabadsag*. Il s'efforce de calmer le jeu après l'alignement de Budapest sur Washington pendant la guerre contre l'Irak et les remontrances de Paris. Il rappelle avoir pris position, il y a dix ans déjà, pour l'intégration des États d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. Cependant, il maintient que la lourdeur de l'Europe des 25 ne doit pas ralentir la marche de l'Union et que celle-ci doit faire confiance à des « groupes pionniers ». Mais cette aimable présentation masque une réalité difficile : l'Europe politique ne peut se construire qu'avec les États prêts à s'affranchir de la tutelle états-unienne. C'est en quelque sorte le « *Qui m'aime me suive !* » de Philippe VI.

Réseau Voltaire

Lyonel Trouillot



Lyonel Trouillot est secrétaire de l'Association des écrivains haïtiens.

« En Haïti, tous les ponts sont rompus »

Source : New York Times

Référence : « In Haiti, All the Bridges Are Burned », par Lyonel Trouillot, *New York Times*, 26 février 2004.

Le monde a vu comment la population de Cap Haïti, la deuxième ville du pays a accueilli les rebelles comme des libérateurs. C'est le signe le plus évident du ressentiment qui est né contre le président Aristide. C'est pour cette raison que l'opposition démocratique, qui n'a aucun lien avec les groupes rebelles, a rejeté

cette semaine une proposition américaine qui lui donnerait plus de pouvoir, mais laisserait le président Aristide terminer son mandat.

La seule solution est que M. Aristide s'en aille, son bilan comporte trop de violation des Droits de l'homme. Le gouvernement prétend être démocratique, mais s'appuie sur des milices, prétendument autonomes et vivant de rackets, et leur accorde l'impunité. C'est pour cette raison que ce régime, d'abord fortement soutenu par les milieux intellectuels est aujourd'hui conquis par eux. Je ne suis pas membre de l'opposition, mais en tant que membre de la société civile, je partage ses demandes pour le respect des normes démocratiques. Il est trop tard pour les tentatives de réconciliations entre Aristide et la population. Elles ne mèneraient qu'à plus de violence. Pour la première fois, les Haïtiens de tous bords partagent un but commun. La communauté internationale ne doit pas y répondre en soutenant des propositions que tous rejettent.

Tracy Kidder



Journaliste et écrivain états-unien, Tracy Kidder est l'auteur de *Mountains Beyond Mountains* sur l'intervention des troupes états-uniennes en Haïti en 1994.

« Pourquoi Aristide devrait rester »

Source : New York Times

Référence : « Why Aristide Should Stay », par Tracy Kidder, *New York Times*, 26 février 2004.

En Haïti, un groupe paramilitaire mène des attaques coordonnées contre les villes, s'attaquant aux commissariats pour libérer les criminels et des personnes impliquées dans des massacres. Apparemment, ils tuent quiconque s'oppose à eux. Ces groupes semblent opérer avec l'approbation tacite de politiciens s'opposant au gouvernement haïtien et beaucoup de ces rebelles ont des liens avec l'ancienne junte militaire qui avait renversé Aristide. Ils disposeraient d'une base de replis en République dominicaine.

Depuis ma première visite en Haïti, en 1994, j'y ai passé beaucoup de temps et ce pays ne ressemble pas à ce que j'en lis ici dans les journaux. En effet, on affirme ici qu'Aristide utilise des milices armées pour rester au pouvoir afin de sous-entendre que ce qui se passe là-bas n'est qu'une lutte entre deux factions aussi illégitimes l'une que l'autre. En réalité, on a d'un côté un groupe disparate rassemblant des duvalléristes, des anciens partisans de la junte et des groupes qui ont souffert sous les deux précédents régimes qui ne sont unis que par leur opposition à Aristide et de l'autre un président élu deux fois avec des majorités écrasantes et disposant du soutien du Parlement. C'est vrai qu'il y a eu des cas litigieux lors des élections parlementaires de mai 2000, mais huit sièges seulement posent problèmes et la majorité du parti d'Aristide est plus large. Difficile dans ces conditions de qualifier les élections de frauduleuses comme l'ont pourtant fait des diplomates étrangers.

C'est suite à cette élection que les États-Unis ont refusé de contrôler le bon déroulement de l'élection de 2002 qui a entraîné la victoire d'Aristide.

L'opposition avait décidé de la boycotter et la présente comme illégitime contre toute évidence. Après quoi les États-Unis ont cessé toute aide économique à Haïti et ont soutenu l'opposition, sapant la présidence. Les Haïtiens se battent pour la démocratie depuis plus de 20 ans. Il ne faut pas laisser perpétrer un

33ème coup d'État qui ne pourra mener qu'à une guerre civile et à une nouvelle dictature.

George W. Bush



George W. Bush (Le roi de carreau du régime Bush) est président des États-Unis.

« Les forces motrices derrière la politique étrangère américaine »

Source : The Independent

Référence : « The driving force behind America's foreign policy », par George W. Bush, *The Independent*, 26 février 2004. Cette tribune est adaptée d'un discours prononcé à la Maison-Blanche devant l'American National Governors Association

Vous devriez voir le film *Osama*. C'est un film intéressant pour expliquer ce qu'était la condition féminine en Afghanistan sous les Talibans. Cela vous donnerait une perspective de ce que signifie être gouverneur d'une nation prête à se sacrifier, pas seulement pour sa sécurité, mais aussi pour la liberté des autres.

L'essentiel de ma politique étrangère est fondé sur le fait que je crois vraiment que la liberté est un don du Tout-puissant à chaque personne et que l'Amérique doit prendre la direction du monde pour aider les gens à être libres. Nous faisons des progrès en Afghanistan où désormais les jeunes filles peuvent aller à l'école. Il est également essentiel que nous réussissions en Irak.

Les Irakiens craignent notre départ précipité, mais nous devons leur réaffirmer que nous sommes venus pour réussir. D'ores et déjà, des signes encourageants apparaissent dans ce pays.

Walter Reich

Walter Reich est psychiatre et professeur de relations internationales, d'éthique et de comportements humains à l'Université George Washington. Il a été directeur de l'U.S. Holocaust Memorial Museum (1995-1998).

« "La Passion" alimente la haine »

Source : Los Angeles Times

Référence : « 'Passion' Nurtures Seeds of Hatred », par Walter Reich, *Los Angeles Times*, 25 février 2004.

La vraie question sur le film de Mel Gibson, *La passion du Christ*, n'est pas de savoir s'il est antisémite, mais s'il incite à l'antisémitisme, et c'est malheureusement le cas. Peu importe si Gibson hait les juifs ou si le film les hait car il incite les spectateurs à les haïr.

Comment pourrait-il en être autrement ? La plupart des spectateurs seront des chrétiens croyants qui vont voir leur messie torturé par des juifs et Mel Gibson a mis particulièrement l'accent sur leur culpabilité. La force des films sur les faits historiques, c'est que par la suite, les gens sont persuadés que c'est comme cela que les événements se sont déroulés. Une tendance d'autant plus forte dans ce cas qu'il a été tourné dans les langues anciennes de l'époque pour se présenter

Max Boot



Max Boot est membre du Council on Foreign Relations. Journaliste réputé dans les milieux économiques, il dirige la page éditoriale du *Wall Street Journal*. Il a publié *The Savage Wars of Peace : Small Wars and the Rise of American Power*. Il est expert du cabinet de relations publiques Benador Associates.

« Supporter la charge et épauler le fusil »

Source : Los Angeles Times

Référence : « Shouldering the Load, and the Rifle », par Max Boot, *Los Angeles Times*, 26 février 2004.

Aujourd'hui Haïti, l'année dernière le Libéria et encore avant le Sierra Leone, le Congo, le Rwanda et la Somalie. Le monde est plein d'États en déliquescence. Les nations puissantes savent que pour des raisons morales et de sécurité, elles ne peuvent pas ignorer ces zones.

Il y a une centaine d'année, les moyens d'actions auraient été évidents : un pays « civilisé » aurait colonisé un pays « non civilisé », mais cette pratique n'a plus cours car l'Occident ne veut plus de ce que Rudyard Kipling appelait « *le fardeau de l'homme blanc* ». Nous avons désormais adopté une règle qui consiste à passer par le Conseil de sécurité de l'ONU et occasionnellement à envoyer quelques troupes. C'est cette approche qui a permis les génocides du Rwanda et de Bosnie et les horreurs du Libéria et d'Haïti. Si nous voulons vraiment nous opposer aux problèmes posés par ces États, nous devons adopter des mesures nationales et internationales.

Au niveau national, nous devons constituer une agence spécialisée dans la reconstruction et qui pourra coordonner les efforts des différents départements. De son côté, le **Pentagone** devra affecter certaines divisions à la tâche exclusive des missions de maintien de la paix. Les États-Unis ne peuvent pas réussir cette mission seuls et ils doivent donc encourager les puissances régionales à prendre la responsabilité de leur propre pré carré. Des organisations internationales comme l'OTAN peuvent aussi prêter assistance. Il ne faut pas oublier l'ONU qui peut actuellement déployer une force de 45 000 hommes, mais malheureusement ces forces doivent rester strictement neutres, même quand l'agresseur est reconnu.

Il est temps de réactiver l'idée d'une force onusienne plus robuste, comparable à la Légion étrangère française et qui ne reculera pas devant les gangs haïtiens ou les milices serbes. Malheureusement, l'ONU change très lentement et la création d'une telle force soulève de nombreuses oppositions aux États-Unis. Son existence est pourtant dans notre intérêt.

Kamel Labidi

Kamel Labidi est l'ancien directeur d'Amnesty International en Tunisie et ancien correspondant du journal *La Croix* dans ce pays.

« Les États-Unis devraient éviter le dictateur de Tunisie »

Source : International Herald Tribune

Référence : « U.S. should shun Tunisia's dictator », par Kamel Labidi, *International Herald Tribune*, 25 février 2004.

La semaine dernière, le président **George W. Bush** a accueilli le président tunisien **Zine el-Abidine Ben Ali** et lui a accordé une audience. On peut évoquer au crédit du président états-unien ses critiques de l'autocrate tunisien sur les violations des droits de la presse dans son pays, mais les États-Unis continuent de se tromper en croyant que la démocratie et le respect de la loi peuvent émerger sous le règne de dirigeants comme Ben Ali.

Depuis qu'il a pris le pouvoir en 1987, Ben Ali a réduit au silence la société civile qui était un exemple dans toute l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Au début des années 90, le régime s'est attaqué au mouvement islamiste en pratiquant des arrestations arbitraires, la torture et des procès injustes. Dans la foulée, il étendit ces mesures aux défenseurs des Droits de l'homme, aux dirigeants de l'opposition et aux journalistes indépendants. De la société tunisienne, il ne reste plus que des vestiges vivant dans la crainte de l'omniprésente police secrète et où les journaux ne se livrent plus qu'à des hagiographies à la soviétique de « l'architecte du changement ». Les avocats des Droits de l'homme sont sous surveillance constante.

Pendant plus d'une décennie, les États-Unis ont fermé les yeux sur ces excès, ne voyant dans le pays qu'un allié, soutenant le processus de paix israélo-palestinien et disposant d'une économie prospère. Ce ne sont pas les faibles demandes de démocratisation du pays accompagnées par des éloges du président tunisien qui mettront fin aux abus de ce régime. Les États-Unis doivent réaffirmer à leurs alliés que s'attaquer au terrorisme n'est pas une excuse pour violer les Droits de l'homme. En effet, de telles violations ne peuvent qu'alimenter le terrorisme, l'attentat contre la synagogue de Djerba en est un exemple.

Jacques Chirac



Jacques Chirac est président de la République française.

« Les groupes pionniers sont essentiels pour l'Europe »

Source : Réseau Voltaire

Référence : « Entretien de Jacques Chirac à " Nepszabadsag " », par Jacques Chirac, *Nepszabadsag*, 25 février 2004. Ce texte est adapté d'une interview.

Il y a sept ans, j'avais exprimé ma confiance dans la démocratisation de la Hongrie et aujourd'hui les institutions hongroises fonctionnent dans la transparence et le pluralisme et votre démocratie s'inscrit fidèlement dans les idéaux du siècle des Lumières et de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Le 1er mai prochain, la Hongrie sera pleinement membre de l'Union européenne et cela nous permettra de travailler ensemble pour faire progresser les idéaux de paix, de démocratie et de progrès en Europe. La France fait confiance à la Hongrie et c'est pour cela que nous sommes devenus le troisième investisseur étranger dans ce pays et que nous développons nos échanges culturels.

Dès la chute du Mur de Berlin, je me suis prononcé en faveur de l'adhésion des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne car j'estime que c'est un devoir moral et historique. Dans l'histoire de l'Union européenne, la coopération franco-allemande a joué un rôle moteur. Le chancelier **Gerhard Schroeder** et moi-même sommes désireux de contribuer au succès de l'élargissement, mais nous ne souhaitons rien imposer. L'Europe élargie sera forcément plus diverse et plus hétérogène. Aussi, pour éviter les blocages, il faut renforcer les institutions et permettre également à ceux qui ont la capacité et la volonté d'aller plus loin de le faire. Il est donc nécessaire de constituer des groupes pionniers comme on l'a fait pour Schengen et pour l'euro. Doter l'Europe d'une constitution est également un acte important et je souhaite que nous y parvenions avant la fin de l'année 2004.

En ce qui concerne l'Irak, nous souhaitons que la reconstruction s'opère rapidement et que ce pays retrouve sa souveraineté, c'est seulement alors que nous étudierons un possible engagement de l'OTAN si l'Irak en fait alors la demande. Dans ce dossier, il y a eu des tensions avec les Etats-Unis, mais je souhaite qu'elles soient dépassées à l'occasion du soixantième anniversaire du débarquement en Normandie.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Païement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .